



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 octobre 2022

### **CNR inaugure au côté de ROVALER son 50<sup>e</sup> parc photovoltaïque à Saint-Paul-lès-Romans**

En 2010, CNR (Compagnie nationale du Rhône) mettait en service sa première centrale solaire au sol dans la commune drômoise de Saulce-sur-Rhône. Douze ans plus tard, le 5 octobre 2022, c'est à nouveau dans la Drôme que le concessionnaire du Rhône a inauguré son 50<sup>e</sup> parc photovoltaïque à Saint-Paul-lès-Romans. La Présidente du Directoire de CNR, Laurence Borie-Bancel, était aux côtés de Stéphane Cousin, Président Directeur Général de la société d'économie mixte locale ROVALER, de Gérard Lunel, Maire de la commune et de Nicolas Daragon, Président de Valence Romans Agglo pour officialiser la mise en service de cette nouvelle centrale au sol implantée sur une ancienne carrière et un centre d'enfouissement inexploités. D'une surface de 7 hectares, elle produira annuellement l'équivalent de la consommation électrique de 2 500 habitants.

#### **La première concrétisation d'un partenariat étroit entre CNR et les collectivités locales, au service d'une ambition énergétique forte**

Avec ce nouveau parc, CNR continue d'accélérer le déploiement de l'énergie photovoltaïque en vallée du Rhône et franchit la barre des 160 MWc<sup>1</sup> de puissance solaire installée en France. La mise en service de cette centrale au sol permet également à CNR de dépasser le palier symbolique de 4 000 MW de puissance installée totale avec l'ensemble de ses aménagements hydrauliques, éoliens et solaires et de réaffirmer son statut de premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable.

Ce parc photovoltaïque s'inscrit dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Valence Romans Agglo, qui porte l'ambition de lutter contre les effets du changement climatique, notamment en développant de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables. Labellisée Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS), la communauté d'agglomération a fait le choix de s'appuyer sur l'expertise de CNR en matière de conception, de développement et d'exploitation de parcs éoliens et photovoltaïques.

#### **Un territoire pleinement investi au capital de la société exploitante du parc solaire**

C'est dans ce cadre que Valence Romans Agglo a créé en 2010 la société d'économie mixte locale (SEML) ROVALER<sup>2</sup>, dont CNR a rejoint le capital en 2016, pour porter des projets locaux de production d'énergies renouvelables et de stockage d'énergie. La centrale photovoltaïque de Saint-Paul-lès-Romans, qui représente un investissement de 4,1 millions d'euros, est la première concrétisation de ce partenariat étroit avec CNR. ROVALER détient 63 % du capital de la société exploitante du parc solaire au côté de CNR qui détient les 37 % restants.

Ce partenariat incarne un modèle de co-développement des énergies renouvelables cher à CNR, qui repose sur le partage de la valeur créée avec les territoires. Au-delà de ce premier partenariat, ROVALER et CNR travaillent sur plusieurs projets photovoltaïques sur toitures et ombrières qui devraient se concrétiser à court terme par la création d'une nouvelle société de projet commune avec Solarhona, filiale créée et détenue à 100 % par CNR.

---

<sup>1</sup> Mégawatts crête : correspond à la puissance électrique maximale délivrée par les parcs photovoltaïques

<sup>2</sup> La SEML ROVALER rassemble au sein de son capital Valence Romans Agglo, CNR, la Caisse des Dépôts et Consignations et Energie Partagée Investissement.

## Valoriser un foncier inexploité pour produire une électricité 100 % renouvelable

Baptisé « Les Sablons », le parc solaire photovoltaïque de Saint-Paul-lès-Romans a été initié dès 2013 sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération. Études environnementales, mise en conformité administrative du site, démarches d'urbanisme ont été menées conjointement par ROVALER et CNR, à partir de 2017. Désigné lauréat de l'appel d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en août 2019, il est entré en service en mars 2022. Les quelques 12 000 panneaux solaires qui le composent ont permis de revaloriser un terrain dégradé qui jouxte une carrière. Avec une puissance installée de 5 MWc, la centrale solaire produira en moyenne 6 400 MWh d'électricité renouvelable par an, et permettra d'éviter l'émission de près de 5 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Les travaux préparatoires à la construction de la centrale ont été réalisés durant une période favorable à la biodiversité environnante, en collaboration étroite avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Une bande centrale herbacée et des bandes boisées classées ont été préservées au sein et aux abords du parc solaire afin de favoriser le déplacement de la faune locale et le nichage d'oiseaux forestiers tels que la fauvette grisette ou la tourterelle des bois. Une marre destinées aux amphibiens (crapauds calamites) et des abris à reptiles ont été créés sur le parc, ainsi que des gîtes à chauve-souris et des nicheris à oiseaux.

### CHIFFRES CLÉS

#### LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS

---

SURFACE DU PARC

**7 ha**

PUISSANCE INSTALLÉE

**5 MW**

NOMBRE DE PANNEAUX

**12 194**

PRODUCTION ANNUELLE

**6 410 MWh/an**

ÉQUIVALENCE ANNUELLE DE  
CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

**2 500 habitants**

INVESTISSEMENT

**4,1 millions d'€**

TONNES DE CO<sub>2</sub> ÉVITÉES

**5 000**

DURÉE D'EXPLOITATION

**30 ans**



Vue aérienne du parc photovoltaïque de Saint-Paul-lès-Romans – Crédit photo : Synapsun

## CONTACTS PRESSE

- **ROVALER** – Isabelle Augé – [accueil@rovaler.fr](mailto:accueil@rovaler.fr) – 04 75 70 78 67
- **CNR** - Romain Jacquet – [r.jacquet@cnr.tm.fr](mailto:r.jacquet@cnr.tm.fr) – 06 74 79 10 00

### À propos de CNR

CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est le 1<sup>er</sup> producteur français d'électricité 100 % renouvelable avec une puissance installée de 4 000 MW. Elle transforme l'énergie du soleil, du vent et de l'eau du Rhône dont elle détient la concession depuis près d'un siècle. Cette activité d'énergéticien lui permet de financer le développement de ses autres missions d'intérêt général, en coordination avec les acteurs du territoire : déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et gestion de la ressource en eau, aménagement du fleuve Rhône et préservation des écosystèmes naturels. CNR gère ces trois ressources naturelles Eau-Vent-Soleil en tant que biens communs dont elle partage la gouvernance et une partie de la valeur avec les territoires. Sa triple expertise – énergie, transport, irrigation - lui permet d'assembler des solutions énergétiques et écologiques innovantes pour les territoires, partout en France. CNR est la seule société anonyme d'intérêt général en France. Son capital est majoritairement public (183 collectivités locales et établissements publics, groupe Caisse des Dépôts). ENGIE est son actionnaire industriel de référence.

### À propos de ROVALER

ROVALER est une société anonyme d'économie mixte visant à développer, construire et exploiter toutes les énergies renouvelables et nouvelles sur l'ensemble des communes de Valence Romans Agglo ainsi que les communes des EPCI limitrophes. Elle est dotée d'un capital de deux millions d'euros détenu par Valence Romans Agglo (50,5%), CN'AIR, la filiale de Compagnie Nationale du Rhône (24,45%), la Banque des Territoires (24,45%) et Énergie Partagée Investissements (0,6%). ROVALER met son savoir-faire au service des énergies renouvelables, pour atteindre les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial de Valence Romans Agglo. Son équipe développe des projets et des partenariats avec les acteurs locaux, pour porter les études, le financement, la construction et l'exploitation de nouvelles capacités de production, de distribution ou de stockage d'énergie vert.